

Nouméa, le 24 OCT. 2016

Direction de  
l'Environnement

*Le Directeur*

Service des installations  
classés et des impacts  
environnementaux et des  
déchets

à

Bureau des ICPE

Monsieur André Beauvois  
Gérant de la société SVP MANA  
191 A rue Georges Lèques – ZI Normandie  
98800 NOUMEA CEDEX

6, route des Artifices -  
Moselle  
BP L1  
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :  
20 34 00

Objet : visite d'inspection des installations de compostage de déchets verts et de boues  
de station d'épuration en date du 04 octobre 2016 ;

Télécopie :  
20 30 06

Pièces jointes : - compte-rendu de visite d'inspection ;  
- calendrier des travaux modifié.

Courriel :  
denv.contact@province-  
sud.nc

Monsieur le gérant,

affaire suivie par

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte- rendu de la visite d'inspection  
réalisée le 04 octobre 2016 sur votre installation de compostage de déchets verts et de boues  
de station d'épuration, située sur le lot 115 de la zone industrielle de Normandie, commune de  
Nouméa.

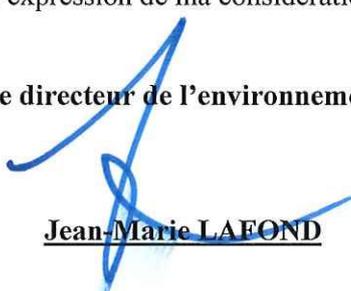
N° 1145-2016/1-  
ISP/DENV

Je vous saurai gré de vouloir prendre en considération les différentes remarques et  
satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous  
disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

**Le directeur de l'environnement**

  
**Jean-Marie LAFOND**